

An aerial photograph of a village in a valley. In the center, a white church with a tall bell tower stands on a slight rise. To its left is a cemetery with several tombstones. To the right, there are more white buildings and a paved area. The foreground shows a vineyard with neat rows of grapevines. The background features rolling hills and more buildings under a clear sky. The title 'Le Petit Floiracais' is written in a stylized, yellow, 3D font across the upper part of the image, flanked by decorative yellow swirls.

Le Petit Floiracais

Bulletin Municipal

Premier
semestre
2023

Sommaire

Commune de Floirac
Charente Maritime



Le journal de Floirac
Edition 1^{er} semestre 2023

Directeur de publication
Rédacteur en chef
Bernard LAUMONIER

Rédaction
Sylvie Laumonier
Nelly MELINE
Jean-Luc TERON

Mise en page
Jean-Luc TERON

Service communication
Secrétariat mairie
Tel : 05.46.90.63.61

Imprimerie
Imprimerie Charrier Gémozac

Crédit Photo et illustration
Mairie de Floirac
La maison des loulous
Le cercle des Aînés
P. Vivier

Couverture
Imprimerie Charrier Gémozac

**Reproduction interdite, tous
droits réservés**

M A I R I E
DE
FLOIRAC
CHARENTE-MARITIME
2, rue de la Mairie
17120

Téléphone 05 46 90 63 61
mairie@floirac17.fr
www.floirac17.fr

Sommaire	2
Le mot du maire	3
Infos pratiques	4
Agenda	4
Annonces	4
Etat civil	5
Mémento	6
Les secteurs d'activités de Floirac	7
Le Petit Floiracais Express	8
Délibérations du conseil municipal	8
Travaux à venir	15
Information importante	15
Collecte de pneus – Projet « Ensivalor »	16
La vie de notre commune	17
14 juillet 2022	19
Commémoration du 11 novembre 1918	20
Matinée citoyenne	21
Le cercle des aînés	21
Comité des fêtes	22
ACCA Floirac	23
Maison d'assistance maternelle – La maison des Loulous	24
Les Kids de Floirac 17 ... l'aventure continue	25
Atelier de généalogie de Floirac et Mortagne : Le logis de Tasserand	26
Un peu de détente	29
Si le monde était un village de 100 personnes	29
Vos trucs et astuces	31
Sudoku	32
Mots croisés	33
Histoires de rire	33
Solutions des jeux	35

Le mot du maire

Chers Concitoyennes, Chers Concitoyens,

Les crises se succèdent !! Nous pensons qu'une se termine et une autre commence ! N'oublions pas... Avril 2020, crise COVID19 sévère, avec son lot de malades entraînant une vaccination en masse soulevant la polémique que l'on connaît...puis il y eut une légère accalmie ; ouf ! De courte durée, puisqu'en 2021 nous y avons encore eu droit. La vie reprend son cours...on croit rêver !! Petit à petit TOUT s'estompe. Printemps 2022, la guerre Russie/Ukraine bat son plein avec son lot de morts et de désolations. Une vague de chaleur accable notre territoire, il ne pleut pas, nos rivières baissent, la sécheresse est là avec les restrictions que nous connaissons.

*L'esprit citoyen doit prévaloir ; nous devons modérer notre consommation d'électricité, de gaz et d'eau si nous voulons éviter des coupures. Puisque nous parlons d'économie, **en concertation avec le conseil municipal, nous avons pris la mesure de couper l'éclairage public à 22h00, il se rallumera à 6h30 afin d'assurer la sécurité de nos enfants.** Nous maintenons les illuminations de NOEL, équipées de LED, elles subiront les mêmes règles que l'éclairage public.*

*ENFIN et pour la PREMIERE FOIS depuis que je suis élu, nous aurons le plaisir de nous retrouver **le vendredi 6 janvier 2023 à 18h30 dans la salle des fêtes de St Romain/Gironde afin d'y partager la galette autour d'un verre** ; pour cette occasion, j'ai invité des personnalités qui nous accompagnent au quotidien pour défendre les intérêts de notre ruralité.*

Je vous souhaite, à toutes et tous, d'excellentes et joyeuses fêtes de NOEL et de NOUVEL AN.

*Je vous dis à bientôt
Très cordialement*


Infos pratiques

Agenda

FLOIRAC	6 janvier 2023	Vœux du maire à 18h30 salle des fêtes de Saint-Romain-sur-Gironde
	8 mai 2023	Cérémonie au monument aux morts à partir de 14h15 suivi du pot de l'amitié.

Annonces

Fermeture de la mairie A l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée à compter du vendredi 16 décembre 2022 à 12h45, jusqu'au 2 janvier 2023. Réouverture le 3 janvier 2023 aux heures habituelles.

Eclairage public Par mesure d'économie, l'éclairage des rues (ainsi que les bâtiments publics) est éteint tous les soirs dès 22h00 et est rallumé à partir de 6h30 du matin (ramassage scolaire). Les illuminations de Noël sont maintenues mais astreintes aux mêmes économies. Dès 2023, les 104 ampoules des lampadaires publics seront remplacées par des ampoules LED de 40 W équivalentes au 100 W actuels (budget 2023).

Devenir pompier volontaire Le département de la Charente-Maritime recherche pour les casernes de pompiers dont celles de Saint-Fort et Mortagne, des jeunes volontaires à partir de 15 ans. S'adresser à David BENEST au 06 71 90 73 99.

Permanences des finances publiques A compter du 20 juin 2022, un agent des Finances publiques accueillera les usagers le lundi après-midi sur rendez-vous, à la Mairie de Saint-Fort-sur-Gironde, 1 place de l'Hôtel de ville.

La prise de rendez-vous, obligatoire, s'effectue au minimum 48 heures à l'avance :
- soit auprès de la Mairie de Saint-Fort-sur-Gironde (sur place ou au 05 46 49 95 60)
- soit directement sur le site « www.impots.gouv.fr », sans authentification, en cliquant sur le bouton "Contact et RDV" (en haut à droite de l'écran d'accueil). L'agent des Finances publiques répondra à toutes les questions liées aux Finances publiques, fiscalité mais également produits locaux et amendes.

Accueillir des personnes âgées L'accueil familial d'une personne âgée ou d'un adulte handicapé consiste pour un particulier ou un couple, à le ou les accueillir à son domicile, à titre onéreux. Vous devez assurer divers services dont l'hébergement et l'entretien, dans la limite de trois personnes.

Si vous êtes intéressés par ce métier solidaire à domicile ou si vous cherchez une place disponible en famille d'accueil, contactez les services du département au 05 46 31 73 36 ou au 05 46 31 73 32 ou encore par courriel à l'adresse da-esms@charente-maritime.fr. Plus d'informations sur le site www.charente-maritime.fr.

Terrains à bâtir A Floirac, dans le village de Fiolle, terrains à bâtir de 500 à 700 m², viabilisés, libres de constructeurs, disponibilité immédiate.

Votre interlocuteur : BGP Conseil par mail gerard.pinna@bgpconseil.fr ou par téléphone au 06 20 86 49 07

Comment trouver la pharmacie de garde ? Entrez www.3237.fr sur Internet et vous obtenez la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile en indiquant les critères de recherche (code postal ou ville et le code à recopier). Le site www.3237.fr permet de trouver les pharmacies de garde par département, même si tous ne sont pas encore couverts... (Accessible 24h/24h)

Ecole de musique à Floirac



L'école de musique Musicaporteedemains a été créée par la fondatrice Clarisse Grenée, professeure concertiste de piano et violon, dans la commune de Floirac.

Des cours de violon et de piano sont proposés aux enfants comme aux adultes du débutant au confirmé. Répertoire varié.

Au plaisir de vous rencontrer,
musicalement

Renseignements : clarisse@musicaporteedemains.fr
06 98 50 98 10

Web : www.musicaporteedemains.fr



Internet Retrouver l'ensemble des articles du Petit Floiracais et bien d'autres informations sur le site de la commune www.Floirac17.fr

Etat civil



DECES COMMUNE

Patrick COLLARDEAU 23 août 2022

DECES EHPAD

Michèle, Andrée BRIAND-PENNETIER 14 juillet 2022

Linette, Renée ABIAN 28 juillet 2022

Hortense CASA 3 août 2022

Raymond, Alain, Edouard ALTMANN 3 août 2022

Josiane, Marie GENET 22 août 2022

Liliane, Andrée, Raymonde RAPINAT 25 août 2022

Marie, Marguerite, Georgette PIEUCHARD 2 octobre 2022

Yvette, Marie, Jeanne GERVAIS 19 octobre 2022

Patrice, Jean-Pierre BRUN 7 novembre 2022

Huguette, Louise BERNARD 12 novembre 2022

Mémento

Urgences S.A.M.U : 15
Pompiers : 18 ou 112 (numéro international) avec un portable.
Gendarmerie : 17 MIRAMBEAU : 05.46.49.60.71
Centre antipoison : 05.56.96.40.80

Mairie Tél : 05.46.90.63.61 Mail : mairie@floirac17.fr
Horaires d'ouverture : la mairie est ouverte au public du lundi au jeudi de 9h à 11h45 et le vendredi de 9h à 12h45.

Ordures ménagères Les poubelles sont ramassées :
- Poubelle verte : mardi matin.
- Poubelle jaune : jeudi matin toutes les deux semaines.
Les poubelles doivent être sorties la veille au soir

Déchetterie de Brie-sous-Mortagne Ouverte les lundis, mardis, vendredis et samedis de 9h à 11h45 et 14h à 17h45.

C.A.R.A. La communauté d'agglomération de Royan atlantique est joignable au 05 46 22 19 20. Vous pouvez également consulter le site <https://www.agglo-royan.fr/>

Médecins Mortagne-sur-Gironde
Dr Moreau Camille : 05.46.97.94.94
Saint-Fort-sur-Gironde
- Dr Henry Philippe : 05.46.04.49.80
- Dr Jean Stéphane : 05.46.70.88.32 (Cardiologue)

Pharmacies Saint-Fort-sur-Gironde : 18 av du champ de foire 05.46.49.95.14
Mortagne-sur-Gironde : 56 grande rue 05.46.90.61.58

Cabinets Infirmiers Saint-Fort-sur-Gironde
• Cabinet infirmiers Agnès et Laurent : 05.46.49.95.82
• Cabinet St Fortais : 05.46.49.95.89
Mortagne-sur-Gironde
• Ravet Audrey : 05.46.90.63.37

Diététicienne nutritionniste Mme Sandrine Berger : 06.88.76.71.45 Saint-Fort-sur-Gironde

Masseur kinésithérapeute Szumiec Anna 09.88.01.69.62

Taxis et ambulances SARL VERDON à Brie-sous-Mortagne : 05.46.94.12.03

Ostéopathe Legendre Vianney 06 59 78 66 21

Comité des fêtes Mme Alexia Vallée Présidente du comité des fêtes 06.83.20.27.25

ACCA Floirac M. Christophe Renaud Président de l'ACCA Floirac 06.89.49.07.08

Les secteurs d'activités de Floirac -----

Les artisans de Floirac

Paysagiste	THIBAUT Jessy	06.34.02.04.80
	FOUCHIER Grégoire et Caroline	05.46.95.94.17
	VALETTE Sébastien	05.46.90.27.34
Plombier	BELON Olivier	05.46.90.62.48
Menuisier	MUSSEAU SA	06.61.95.68.93
Travaux Publics	CHUSTRAC Morgan	06.15.55.59.65
Informaticien	SEGUIN Philippe	05.46.95.40.59
Peintre Décorateur	HERBE Nicolas	06.18.51.24.70

Les producteurs de Floirac

Miel	GUERIN Loïc	06.77.60.60.61
	LOUIS Vincent	06.13.71.53.18
	ROBERT Christian	05.46.90.60.29
Vins et Spiritueux	SCEA Boisnard (Domaine des Brizards)	05.46.49.93.83
	BOISNARD Paul	05.46.90.64.46
	BOURREAU Serge	05.46.90.63.29
	ROBERT Patrice	07.70.93.20.46
Viande au détail	EARL Les Belous	06.77.60.60.61
Maraîchage	MORANDIERE Sylvie	06.80.72.05.84

Autres activités sur Floirac

M.A.M.	La maison des loulous	05.46.94.83.48
Assistante maternelle	DROUET Angie	06.70.81.78.69
Centre équestre	GUERIN Stéphanie	06.77.60.60.61
Chambre Funéraire	Pompes Funèbres BROSSARD	05.46.49.10.73
Ecole de musique	GRENEE Clarisse	06.98.50.98.10



Le Petit Floiracais Express

Lettre trimestrielle - juillet 2022

Délibérations du conseil municipal -----

Nous vous présentons les objets et résultats des délibérés pour information. Ce résumé ne remplace pas une lecture complète des documents officiels qui restent consultables sur le site de la commune (www.floirac17.fr) ou à la mairie.

Délibérations	Objet et résultats des votes												
d.15b-2022 28/06/2022	<p>Objet : Décision budgétaire modificative n°1 : virement de crédits et vote de crédits supplémentaires année 2022 – opération 1002</p> <p>Monsieur Le Maire informe l'Assemblée présente qu'il y a lieu de voter les crédits supplémentaires suivants et de procéder à un virement de crédits afin de permettre le règlement d'une dépense engagée par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural et sa prise en charge dans l'actif communal pour les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- remplacement de deux horloges vétustes rue du Bois de La Lande et au Breuil., pour un montant global de 527,74 euros, dont 50% pris en charge par le SDEER, soit 263,87 euros restant à la charge de la collectivité. <p><u>Virement de crédits :</u></p> <table><thead><tr><th>dépense</th><th>montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>article 21534 opération 1002</td><td>+ 300,00 euros</td></tr><tr><td>article 2151- opération 1010</td><td>- 300,00 euros</td></tr></tbody></table> <p><u>Crédits supplémentaires : Chapitre 041</u></p> <table><thead><tr><th>dépense</th><th>recette</th><th>montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>Article 21534</td><td>Article 1326</td><td>300,00 euros</td></tr></tbody></table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les opérations d'ordre et budgétaire sus énoncées.</p>	dépense	montant	article 21534 opération 1002	+ 300,00 euros	article 2151- opération 1010	- 300,00 euros	dépense	recette	montant	Article 21534	Article 1326	300,00 euros
dépense	montant												
article 21534 opération 1002	+ 300,00 euros												
article 2151- opération 1010	- 300,00 euros												
dépense	recette	montant											
Article 21534	Article 1326	300,00 euros											
d.16b-2022 28/06/2022	<p>Objet : Taxe d'habitation. Assujettissement des logements vacants</p> <p>Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none">- Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux- Autoriser Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.												
d.17-2022 28/06/2022	<p>Objet : Suppression de la régie « Locations des deux salles des fêtes</p> <p>Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de simplifications administratives, il serait souhaitable de supprimer la régie d'encaissement des recettes de locations de salles</p>												

Délibérations	Objet et résultats des votes
	<p>communales à compter du 1^{er} aout 2022. Les recettes seront encaissées par titre de recette. Monsieur le Trésorier a émis un avis favorable pour la suppression de notre régie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De clôturer la régie « locations des deux salles des fêtes » à compter du 1^{er} août 2022. - Que des titres de recette seront établis pour le règlement.
<p>d.18-2022 28/06/2022</p>	<p>Objet : Subvention au titre des fonds de péréquation</p> <p>Monsieur Le Maire rappelle le Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds de Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux _ Travaux de voirie communale accidentogène. Monsieur Le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élève à 12 500.00€ HT (15 000.00€ TTC).</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de solliciter, au titre du Fons Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène, - Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
<p>d.19-2022 28/06/2022</p>	<p>Objet : Suppression et création des poste rédacteur et adjoint administratif</p> <p>Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs du personnel communal à effet du 1^{er} Octobre 2022, du fait du départ en retraite de Madame Françoise AR COURT- Rédacteur au sein du service administratif. Il propose de supprimer les postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Rédacteur à hauteur de 8/35^{ème} -Adjoint Administratif Territorial à hauteur de 28/35^{ème}, <p>après avis du Comité Technique près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et de procéder ensuite à la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet-35h, à compter du 1^{er} Octobre 2022.</p> <p>Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.</p> <p>Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant les besoins du service et vu les disponibilités financières de la collectivité,</p> <p style="text-align: center;">Décide – à l'unanimité:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La suppression, après avis du Comité Technique Paritaire près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, des postes suivants au 1^{er} Octobre 2022: - -Rédacteur à hauteur de 8/35^{ème} - -Adjoint Administratif Territorial à hauteur de 28/35^{ème}, - La création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet-35 heures, au 1^{er} Octobre 2022 - D'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondants. <p>Néanmoins, il est possible dès à présent de déposer une déclaration de vacance d'emploi pour un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet- 35 heures- sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, afin de procéder à la publicité réglementaire.</p>
<p>d.20-2022 28/06/2022</p>	<p>Objet : Demande de subvention Amende de Police</p> <p>Le Conseil Municipal envisage de faire procéder à la mise en sécurité de la route au lieu-dit « Font de l'Ortuge ».</p> <p>Après étude des devis, la proposition des établissements SARL REANUD FRERES ET FILS de St Dizant du Gua-17240, d'un montant hors taxe de 14 588.39 euros, soit 17 506.07 euros TTC a été retenu à l'unanimité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De solliciter une subvention départementale au titre du produit des amendes de police – répartition 2022 à hauteur de 40 % du coût hors taxe estimés des travaux, soit 5 835.35 euros.

Délibérations	Objet et résultats des votes																																																																																																				
	- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.																																																																																																				
d.21-2022 28/06/2022	<p>Objet : Participation à l'association Sauvegarder et bien transmettre</p> <p>Monsieur le Maire communique à son Conseil Municipal, la sollicitation de l'association « Sauvegarder et bien Transmettre » pour une demande de subvention pour aider à financer leur projet : un défilé de tracteurs et/ou de vieille machines agricoles, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine ;</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de donner une subvention d'un montant de 100.00 euros ; - Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier. 																																																																																																				
d.22-2022 06/09/2022	<p>Objet : Tableau des effectifs du personnel communal au 01/09/2021.</p> <p>A la suite de la décision du Conseil Municipal en date du 15/02/2021 relative à la modification des postes d'Adjoint Administratif et d'Adjoint Technique, et après avoir réalisé les formalités publicitaires réglementaires, notamment les vacances d'emplois, il y a lieu d'arrêter le tableau des effectifs du personnel communal au 1er septembre 2021 comme suit :</p> <p style="text-align: center;">TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2021</p> <table border="1" data-bbox="331 712 1501 1160"> <thead> <tr> <th>GRADE OU EMPLOI</th> <th>Catégorie</th> <th>Durée hebdomadaire</th> <th>Effectif</th> <th>Postes Pourvus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">SECTEUR ADMINISTRATIF</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur</td> <td>B</td> <td>8/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</td> <td>C</td> <td>5/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</td> <td>C</td> <td>25/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Adjoint administratif</td> <td>C</td> <td>28/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="5">SECTEUR TECHNIQUE</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>C</td> <td>35/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>C</td> <td>10/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>C</td> <td>20/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Considérant les nécessités de services, il y a lieu de procéder à la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression de l'emploi d'Adjoint Technique contractuel à 20/35^{ème} - Création d'emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet 28/35^{ème}. <p>Après avis du Comité Technique, le tableau des effectifs se décomposerait comme suit à compter du 1^{er} avril 2022, et des formalités de vacance de poste relatives au recrutement :</p> <p style="text-align: center;">TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2022</p> <table border="1" data-bbox="331 1442 1501 1890"> <thead> <tr> <th>GRADE OU EMPLOI</th> <th>Catégorie</th> <th>Durée hebdomadaire</th> <th>Effectif</th> <th>Postes Pourvus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">SECTEUR ADMINISTRATIF</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur</td> <td>B</td> <td>8/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Adjoint administratif principal 1^{ère} classe</td> <td>C</td> <td>5/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Adjoint administratif principal 2^{ème} classe</td> <td>C</td> <td>25/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Adjoint administratif</td> <td>C</td> <td>28/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td colspan="5">SECTEUR TECHNIQUE</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>C</td> <td>28/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>C</td> <td>35/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>C</td> <td>10/35^{ème}</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif	Postes Pourvus	SECTEUR ADMINISTRATIF					Rédacteur	B	8/35 ^{ème}	1	1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	5/35 ^{ème}	1	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	25/35 ^{ème}	1	0	Adjoint administratif	C	28/35 ^{ème}	1	1	SECTEUR TECHNIQUE					Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	1	0	Adjoint technique	C	10/35 ^{ème}	1	1	Adjoint technique	C	20/35 ^{ème}	1	0	GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif	Postes Pourvus	SECTEUR ADMINISTRATIF					Rédacteur	B	8/35 ^{ème}	1	1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	5/35 ^{ème}	1	1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	25/35 ^{ème}	1	0	Adjoint administratif	C	28/35 ^{ème}	1	1	SECTEUR TECHNIQUE					Adjoint technique	C	28/35 ^{ème}	1	1	Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	1	1	Adjoint technique	C	10/35 ^{ème}	1	1
GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif	Postes Pourvus																																																																																																	
SECTEUR ADMINISTRATIF																																																																																																					
Rédacteur	B	8/35 ^{ème}	1	1																																																																																																	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	5/35 ^{ème}	1	1																																																																																																	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	25/35 ^{ème}	1	0																																																																																																	
Adjoint administratif	C	28/35 ^{ème}	1	1																																																																																																	
SECTEUR TECHNIQUE																																																																																																					
Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	1	0																																																																																																	
Adjoint technique	C	10/35 ^{ème}	1	1																																																																																																	
Adjoint technique	C	20/35 ^{ème}	1	0																																																																																																	
GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif	Postes Pourvus																																																																																																	
SECTEUR ADMINISTRATIF																																																																																																					
Rédacteur	B	8/35 ^{ème}	1	1																																																																																																	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	5/35 ^{ème}	1	1																																																																																																	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	25/35 ^{ème}	1	0																																																																																																	
Adjoint administratif	C	28/35 ^{ème}	1	1																																																																																																	
SECTEUR TECHNIQUE																																																																																																					
Adjoint technique	C	28/35 ^{ème}	1	1																																																																																																	
Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	1	1																																																																																																	
Adjoint technique	C	10/35 ^{ème}	1	1																																																																																																	
d.23-2022 06/09/2022	<p>Objet : Protocole d'accord relatif à l'accès à Vigifoncier dans le cadre de la convention cadre : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique</p> <p>Monsieur Le Maire expose : Que la société d'aménagement foncier et d'établissement rural, « SAFER Nouvelle Aquitaine » représenté par Monsieur Patrice COUTIN, Président Directeur Général, nous</p>																																																																																																				

Délibérations	Objet et résultats des votes												
	<p>propose un protocole d'accord portant sur l'accès et l'utilisation de l'outil internet VIGIFONCIER, suite à la convention cadre préalablement établie entre la SAFER Nouvelle Aquitaine et Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, signée le 14/12/2021</p> <p>Ce protocole restera lié à cette convention cadre en ce qui concerne les conditions d'utilisation, de coûts et de temps. La SAFER procède dès l'entrée en vigueur du présent protocole à l'activation d'un compte sur le portail cartographique « Vigifoncier Nouvelle-Aquitaine » (site internet) permettant à la commune de FLOIRAC d'accéder aux informations de veille foncière sur son territoire.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver ce présent protocole d'accord entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et la Commune de FLOIRAC, - D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le protocole d'accord correspondant ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente décision. 												
d.24-2022 06/09/2022	<p>Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants de S.I.E.M.L.F.A</p> <p>Monsieur Le Maire expose : Suite à la modification des statuts du S.I.E.M.L.F.A , il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants au syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (S.I.E.M.L.F.A.). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire : VIVIER Philippe - Suppléant : ROBERT Patrice - Suppléante : FOUCHIER Caroline 												
d.25-2022 06/09/2022	<p>Objet : Acquisition d'une nouvelle épareuse</p> <p>Monsieur Le Maire explique à son Conseil Municipal que l'épareuse de la commune achetée en 2017, commence à être vieillissante et il faudrait en changer, car il y a des frais de réparation depuis plusieurs mois ; Il propose le devis n°1266291 pour une épareuse de la marque ROUSSEAU KASTOR 550PA des Etablissements SAS BALLANGER à Mazerolles pour un montant de 27 000.00€ HT soit 31 400.00€ TTC</p> <p>Reprise de notre matériel actuel dans l'état 5 000.00€ TTC</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'acquisition d'une épareuse de la marque ROUSSEAU KASTOR 550PA pour un montant de 27 000.00€HT soit 31 400.00€ TTC - Approuve le montant de la reprise de notre matériel actuel dans l'état a 5 000.00€ TTC - Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents corroborant permettant l'application de cette décision 												
d.26-2022 06/09/2022	<p>Objet : Décision budgétaire modificative n° 2: virement de crédits et vote de crédits supplémentaires année 2022 et création d'une opération en section d'investissement « Service technique » - Opération 1023</p> <p>Monsieur Le Maire informe l'Assemblée présente qu'il y a lieu de créer une opération en section d'investissement « Service technique » – Opération 1023, et de voter les crédits supplémentaires suivants afin de permettre le règlement d'une dépense engagée par les établissements BALLANGER SAS pour le changement de matériel suivant : Acquisition de matériel (remplacement de l'épareuse) Emprunt, avant le 31 décembre 2022, pour l'équilibre budgétaire mais aucune obligation de le contracter si la trésorerie est suffisante.</p> <p><u>Crédits supplémentaires : Chapitre 041</u></p> <table data-bbox="357 1731 1117 1888"> <thead> <tr> <th>Dépense</th> <th>montant</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Article 21578</td> <td>+ 30 000,00 euros</td> <td>Opération 1023</td> </tr> <tr> <th>Recette</th> <th>montant</th> <th></th> </tr> <tr> <td>Article 1641</td> <td>+ 30 000,00 euros</td> <td>Opération 1023</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces opérations budgétaires.</p>	Dépense	montant		Article 21578	+ 30 000,00 euros	Opération 1023	Recette	montant		Article 1641	+ 30 000,00 euros	Opération 1023
Dépense	montant												
Article 21578	+ 30 000,00 euros	Opération 1023											
Recette	montant												
Article 1641	+ 30 000,00 euros	Opération 1023											
d.27-2022 06/09/2022	<p>Objet : Décision budgétaire modificative n°3 : virement de crédits et vote de crédits supplémentaires année 2022 – opération 1002</p> <p>Monsieur Le Maire informe l'Assemblée présente qu'il y a lieu de voter les crédits supplémentaires</p>												

Délibérations	Objet et résultats des votes												
	<p>suiuants et de procéder à un virement de crédits afin de permettre le règlement d'une dépense engagée par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural et sa prise en charge dans l'actif communal pour les travaux suivants : remplacement d'une horloge vétuste rue des Marronniers , pour un montant global de 345.28 euros, dont 50% pris en charge par le SDEER, soit 172.64 euros restant à la charge de la collectivité.</p> <p><u>Virement de crédits :</u></p> <table data-bbox="355 365 938 477"> <thead> <tr> <th>dépense</th> <th>montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>article 21534 opération 1002</td> <td>+ 600,00 euros</td> </tr> <tr> <td>article 2151- opération 1010</td> <td>- 600,00 euros</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Crédits supplémentaires : Chapitre 041</u></p> <table data-bbox="355 528 1121 600"> <thead> <tr> <th>dépense</th> <th>recette</th> <th>montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Article 21534</td> <td>Article 1326</td> <td>600,00 euros</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les opérations d'ordre et budgétaire sus énoncées.</p>	dépense	montant	article 21534 opération 1002	+ 600,00 euros	article 2151- opération 1010	- 600,00 euros	dépense	recette	montant	Article 21534	Article 1326	600,00 euros
dépense	montant												
article 21534 opération 1002	+ 600,00 euros												
article 2151- opération 1010	- 600,00 euros												
dépense	recette	montant											
Article 21534	Article 1326	600,00 euros											
<p>d.28-2022 28/10/2022</p>	<p>Objet : La convention d'assistance technique générale proposée par le syndicat départemental de la voirie</p> <p>Monsieur Le Maire indique que la mission d'assistance technique et administrative permettait d'obtenir du conseil auprès du Syndicat Départemental de la voirie dans les domaines suivants :</p> <ul data-bbox="347 857 1541 1507" style="list-style-type: none"> • Conseils sur les techniques de réparation ; • Conseils techniques sur les différentes prestations proposées (signalisation verticale, horizontale, mise ne place de radars pédagogiques...); • Conseil sur la gestion du réseau ; • Conseil juridique sur la gestion du domaine public ; • Conseil sur les classements, déclassements, cessions... ; • Conseil concernant les conditions juridiques et système de redevance pour occupation du domaine public, servitudes de passage, gestion des chemins ruraux (droits et obligation, récupération de voies) ; • Conseil en cas de dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des voies ; • Conseil concernant la définition des limites d'agglomération ; • Conseil sur l'utilisation des pouvoirs de police du Maire dans le cadre de la circulation, du stationnement ; • Conseil sur la gestion et le transfert des biens et de sections de commune ; • Conseil sur les droits et obligations des riverains (gestion des eaux, de ruissellement notamment, étalage...); • Conseil concernant l'élaboration du règlement de voirie ; • Assistance administrative (aspect subventions, marchés publics...) <p>Cette mission ferait l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle de 75.00€ par an.</p> <p>Monsieur Le Maire, indique que la production du diagnostic de voirie serait, quant à lui, produit à minima une fois dans le courant de la période quadriennale débutant à compter du 01 janvier 2023</p>												
<p>d.29-2022 28/10/2022</p>	<p>Objet : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement des eaux usées de la CARA – Exercice 2021</p> <p>Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique » a transmis le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées, approuver par le Conseil Communautaire le 23 septembre 2022. Ce document permet de présenter le service, faire le bilan technique et financier de l'exercice, informer des orientations pour l'avenir et renseigner sur les indicateurs de performance. Il désigne les moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour l'assainissement collectif, le contrôle technique des installations neuves et la vérification du bon fonctionnement des installations existantes pour l'assainissement non collectif.</p> <p>Vu les articles L2224-5, D2224-1 et D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que la compétence assainissement des eaux usées a été déléguée à la Communauté</p>												

Délibérations	Objet et résultats des votes
	<p>d'Agglomération Royan Atlantique, considérant que ce rapport est accessible sur le site internet de la CARA, considérant que le rapport a été transmis à la mairie, et considérant que le maire doit présenter ce rapport au conseil municipal avant le 31 décembre, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter à l'unanimité et conclut que ce document n'appelle aucune observation de sa part, et qu'il sera à disposition du public en mairie durant un mois.</p>
<p>d.30-2022 28/10/2022</p>	<p>Objet : Application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023</p> <p>La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.</p> <p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ; - en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ; - en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. <p>Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable. Compte tenu de ce contexte règlementaire, de l'optimisation de gestion qu'elle introduit ainsi que de l'avis favorable du comptable public en date du 18 Octobre 2022, Monsieur Le Maire propose aux membres présents l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} Janvier 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune de FLOIRAC à compter du 1^{er} janvier 2023. - Monsieur Le Maire est autorisée à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
<p>d.31-2022 28/10/2022</p>	<p>Objet : Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime</p> <p>Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime. Conformément au Code Général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1er janvier 2023. Il convient donc que le Conseil Municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation. Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable</p>
<p>d.32-2022 28/10/2022</p>	<p>Objet : Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Charente –Maritime</p> <p>Monsieur le Maire expose ce qui suit : La loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire pérennise et généralise le dispositif de médiation préalable obligatoire (MPO) en insérant un article 25-2 à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et en modifiant les articles L. 213-11 à L.</p>

Délibérations	Objet et résultats des votes												
	<p>213-14 du code de la justice administrative. La médiation s'entend de tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends.</p> <p>Le dispositif de MPO permet ainsi d'introduire une phase de médiation avant tout recours devant le Tribunal administratif de Poitiers, pour les décisions prévues par le décret n°2022-433 du 25 mars 2022.</p> <p>Cette adhésion n'occasionnera aucun frais ; seule la saisine du médiateur à l'occasion d'un litige entre un agent et sa collectivité donnera lieu à contribution financière.</p> <p>L'intervention du Centre de Gestion de la Charente-Maritime fait ainsi l'objet d'une participation versée par la collectivité prévue actuellement à hauteur de 70 euros par heure d'intervention du Centre de Gestion entendue comme le temps de présence passé par la personne physique désignée auprès de l'une, de l'autre ou des parties, ainsi que le temps de préparation de la médiation (y compris les éventuels temps de trajet).</p> <p>Le cas échéant, des déplacements du médiateur pour une intervention en dehors du siège du Centre de Gestion feront l'objet d'une participation financière complémentaire déterminée sur la base des règles d'indemnisation des déplacements de la fonction publique.</p> <p>En cas d'adhésion de la collectivité ou de l'établissement, tout recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ de l'expérimentation sera obligatoirement soumis à une médiation préalablement à la saisine du tribunal administratif, sous peine d'irrecevabilité du recours.</p> <p>La médiation sera assurée par un agent du Centre de Gestion spécialement formé à cet effet et présentant des garanties d'impartialité et de probité, dans le respect de la Charte des médiateurs des centres de gestion et d'une stricte confidentialité. Elle se terminera soit par l'accord des parties, soit par un constat d'échec de la médiation, qui fera alors de nouveau courir les délais de recours.</p> <p>Le conseil municipal/d'administration/communautaire, considérant l'intérêt pour la collectivité, après avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique. - APPROUVE la convention à conclure avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions prises, à compter du 1er jour du mois suivant la conclusion de la convention. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission. 												
d.33-2022 28/10/2022	<p>Objet : Décision budgétaire modificative n°4 : virement de crédits et vote de crédits supplémentaires année 2022 et création d'une opération en section d'investissement « Service technique » - Opération 1023</p> <p>Monsieur Le Maire informe l'Assemblée présente qu'il y a lieu de créer une opération en section d'investissement « Service technique » – Opération 1023, et de voter les crédits supplémentaires suivants afin de permettre le règlement d'une dépense engagée par les établissements BALLANGER SAS pour le changement de matériel suivant : Acquisition de matériel (remplacement de l'épareuse)</p> <p>Une première délibération (d.26-2022) a été prise pour un montant de 30 000.00€, or il manque un crédit de 2 400.00 €. Emprunt, avant le 31 décembre 2022, pour l'équilibre budgétaire mais aucune obligation de le contracter si la trésorerie est suffisante.</p> <p><u>Crédits supplémentaires : Chapitre 041</u></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Dépense</td> <td style="width: 30%;">montant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Article 21578</td> <td>+ 2 400.00 euros</td> <td>Opération 1023</td> </tr> <tr> <td>Recette</td> <td>montant</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Article 1641</td> <td>+ 2 400.00 euros</td> <td>Opération 1023</td> </tr> </table>	Dépense	montant		Article 21578	+ 2 400.00 euros	Opération 1023	Recette	montant		Article 1641	+ 2 400.00 euros	Opération 1023
Dépense	montant												
Article 21578	+ 2 400.00 euros	Opération 1023											
Recette	montant												
Article 1641	+ 2 400.00 euros	Opération 1023											

sur le territoire de la commune de Floirac, en assumera PERSONNELLEMENT la responsabilité, pas la mairie de Floirac (Vu avec le commandant de brigade de gendarmerie de Mirambeau).

ALORS... « Rendons à César » ce qui lui appartient ; l'A.I.C.A de Saint-Fort n'a rien à faire sur la commune de Floirac car elle n'assume RIEN !

Mes chers Concitoyens, vos terres font bel et bien parties de la commune de Floirac, seule garante des dégâts, des conflits et des accidents. Pour cela, adressez-vous à l'A.C.C.A de Floirac par son Président Monsieur Christophe RENAUD tél : 06 89 49 07 08.

Merci de votre compréhension.

Le maire, Bernard Laumonier

Collecte de pneus – Projet « Ensivalor » -----

Vous êtes agriculteurs en activité ou retraités

Vous avez un stock de pneus suite à vos ensilages passés ou suite à une autre activité. Une collecte est prévue en 2023, en collaboration avec la chambre d'agriculture 17. Vous devez vous inscrire avant le 1^{er} janvier 2023 sur le site de la chambre d'agriculture 17 :

<https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/environnement/recyclage-des-dechets/pneus/>

Vous êtes un particulier

2 ou 3 pneus vous encombrant et vous ne savez qu'en faire. Dans le cadre de cette collecte, la commune de Floirac, s'engage pour l'environnement et l'arrêt des dépôts sauvages. Nous collecterons vos pneus usagés et propres aux **dates et heures qui vous seront communiquées dès l'année 2023.**

Pour information : Tous ces pneus seront broyés et iront alimenter les cimenteries en combustible alternatif.

Pneus acceptés

- Présence de boue ou de terre légère → ok
- Saleté peu importante → ok
- Pneus très usés/endommagés ou déchiquetés → ok, toujours à condition qu'ils ne soient pas trop sales et ne contiennent pas de cailloux/blocs susceptibles d'endommager les machines de traitement (broyage pour recyclage)



La vie de notre commune

Sauvegarder et bien transmettre -----

Les 16 et 17 Septembre 2022, l'Association « Sauvegarder et bien Transmettre », plus connue sous le nom de SBT17120, organisait une Fête du Patrimoine et des Traditions Populaires. Ce sont plus de cinquante « bolides » qui se sont élancés du Domaine de Sorlut à Cozes, encadrés par le service d'ordre et de sécurité de l'association, pour réaliser un défilé-rallye-promenade de près de 50 km qui allait sillonner une bonne partie du territoire de l'estuaire non-balnéaire et son arrière-pays et revenir, en fin de journée, à son point de départ.

Le convoi regroupait plus de vingt vieilles voitures, certaines plus que centenaires, suivies de presque le même nombre de tracteurs, dont certains très âgés, et le tout complété par quelques deux roues allant de la moto à la bicyclette en passant par des vélomoteurs et ... même un motoculteur !

Presque toutes les communes traversées avaient organisé un événement justifiant une halte plus ou moins brève.

La toute première a été celle d'Epargnes où attendaient quelques participants supplémentaires. Le parc de stationnement débordait de véhicules ! Lorsque tout le monde a, finalement, trouvé sa place, l'association « Les Grands Livres » a lu, sous le préau des boulistes, deux extraits de quelques « bonnes pages » relatant près de 45 ans d'activité. Brigitte Touzeau-Boutin a résumé, avec émotion, quelques étapes de la Fête du Pineau dont son mari avait été l'un des instigateurs tandis que Sylvie Paronneau, a synthétisé l'histoire d'un des plus anciens Comité des Fêtes de notre région. À l'issue de ces exposés, le Président de SBT17120, après avoir salué la présence, malgré les vendanges, de Monsieur le Maire, a tenu à remercier publiquement les intervenants, les associations locales pour leur aide et les pensionnaires et encadrants des EHPAD et des établissements médico-sociaux du territoire pour leur précieuse collaboration dans la réalisation des éléments de décoration.

Chacun est ensuite revenu à sa monture, pour reprendre l'itinéraire jusqu'au Petit Village de Mortagne-sur-Gironde via Chenac où Monsieur le Maire attendait les participants, du haut du perron de la Mairie, ceint de son écharpe, pour les féliciter. Un geste remarqué de tous ! Au Petit Village, Cécile et Lilian Bernard du Domaine des Princes avaient préparé un terrain pour faciliter le stationnement de leurs convives. Ils étaient entourés de leurs voisins producteurs comme ceux du Domaine Jean Chevallier au Taillis ou le Domaine Imbert à Font Pâques. Différents Pineaux et jus de raisin ont été offerts, accompagnés de toasts au pâté de faisan que Brijou, des Conserves du Presbytère, avait apporté sur le plateau de son triporteur.

Les bonnes choses ayant une fin, le convoi est reparti en direction de Boutenac-Touvent. Ce fût l'étape la plus longue car elle comprenait une présentation des véhicules avec gardiennage, un accueil costumé avec garde-champêtre, un repas « ben d'chez nous » au Relais de Touvent agrémenté d'un discours de Mme le Maire et d'une saynète présentée par Royan Belle Epoque et, enfin, la très riche exposition « Boutenac-Touvent d'hier à aujourd'hui ».

Le défilé a ensuite repris sa route en direction de Brie-sous-Mortagne puis de Floirac. Un tombereau, décoré et trainé par un tracteur dirigé par Monsieur le Maire lui-même, nous y attendait, chargé d'enfants ravissants issus des différents villages et déguisés en agriculteurs tandis qu'une camionnette, également décorée, transportait certains résidents de l'EHPAD local. Floirac s'était transformé, pour l'occasion, en gare intermodale et intergénérationnelle !

Poursuivant sa route, le convoi s'est dirigé vers le Port de Mortagne-sur-Gironde où il a stationné ..., le temps que certains participants se rafraichissent ou s'adonnent aux flippers ! Le convoi est ensuite reparti vers Barzan puis Talmont-sur-Gironde via Le Caillaud.

La place des Douves regorgeait de véhicules au grand plaisir des promeneurs. Un goûter, composé de galettes charentaises et de jus de raisins Arrivé a été servi, sous les Halles, par la Mairie. Le retour au Domaine de Sorlut s'est effectué en passant par Arces-sur-Gironde et le Château de Théon.

Le soir du même jour, une séance de rétro-cinéma avait lieu à Mortagne-sur-Gironde. Celle-ci a été suivie, le lendemain, de démonstrations d'artisanat anciens, en extérieur, comme du cardage, du cannage ou de la vannerie ... et par la vente de spécialités de salaisons et de produits à base de miel ... Simultanément, ce sont des mini-conférences passionnantes sur la biodiversité de notre territoire : herbe des marais, abeilles, poissons de l'estuaire, oiseaux migrateurs ... qui ont eu lieu à l'intérieur du Dauphin Vert.

Ces deux journées se sont achevées, sur le quai du bassin, côté minoteries, par une excellente prestation de danses folkloriques saintongeaises donnée par les « Efournigeas ».



Les Kids de Floirac



Les Efournigeats



Mini-conférence



Nos aidants et supporters



La Belle Epoque



La fileuse

Le bureau de SBT17120 a travaillé d'arrache-pied pour tenter de faire, de ces premières journées du patrimoine, un succès. L'importance du nombre de participants et les commentaires du public laissent penser qu'il y est parvenu. Ce résultat est celui de l'unité intercommunale du territoire de l'estuaire non balnéaire et de son arrière-pays et de son sens du vivre ensemble. Nous remercions très sincèrement les communes, comités et associations qui nous ont aidés, sans oublier les pensionnaires et encadrants des EHPAD et des établissements médico-sociaux du territoire pour leur précieuse collaboration dans la réalisation des éléments de décoration. Nous prévoyons d'organiser « quand la poussière sera retombée » une réunion bilan afin d'en tirer toutes les conclusions et évaluer si, pérenniser ce type d'opération, sert la cause de notre territoire et les objectifs de notre association. Le résultat sera présenté et discuté lors de la prochaine Assemblée Générale Statutaire de SBT17120. La décision lui reviendra. Si vous voyez un intérêt à ce projet, merci de venir renforcer le nombre de nos adhérents ... Texte du Bureau SBT17120

14 juillet 2022 -----

Dès 11h00 et sous un soleil de plomb, plus de 140 floiracaises et Floiracais se retrouvent, à l'invitation de Monsieur le Maire, sur la place de la mairie. Arrivent ensuite Madame Françoise de Roffignac, vice-présidente du département, et l'adjudant-chef Christophe Garraud, commandant la brigade de gendarmerie de Mirambeau. La cérémonie peut ensuite commencer avec deux temps forts.



Montée des couleurs

A cette occasion, trois hampes ont été installées de façon permanente devant la mairie. Monsieur le Maire rappelle le symbole des trois drapeaux (national, Union Européenne et Charente-Maritime). Le drapeau national est hissé au rythme de La Marseillaise par Evan représentant la jeunesse de la commune, membre actif de l'association "Les kids de Floirac17". Le drapeau de l'Union Européenne est hissé par Caroline, conseillère municipale en charge de la Politique de la ville à la C.A.R.A.



Le drapeau de la Charente-Maritime est hissé par Sylvie, conseillère municipale et membre de la commission environnement.

Inauguration du blason de Floirac

Réalisé en peinture sur le mur de la mairie par Christophe Brotet dit "Mozart", le blason a été dévoilé par madame Françoise de Roffignac et l'adjudant-chef Christophe Garraud, puis inauguré officiellement avec la coupure du ruban.



Et pour conclure

Ces deux temps forts ont été suivis d'un copieux buffet animé par un excellent Jean-Marc Ponti.



Commémoration du 11 novembre 1918 -----



En présence de Monsieur le Maire, accompagné de ses deux Adjoints et du Porte-Drapeau (M. Chevreux de Brie-sous-Mortagne), et de plusieurs membres de la commune, tous arborant le Bleuets de France, la municipalité a commémoré l'anniversaire du 11 novembre 1918.

La fanfare de Saint-Fort-sur-Gironde, sous la direction de monsieur Jean-Pierre Dupas, a rythmé les temps forts de cette commémoration et a accompagné le vin d'honneur offert par la mairie en remerciement de la présence de ses invités.

Merci à tous de leur présence.

Histoire du Bleuets de France

L'Œuvre Nationale du Bleuets de France est une œuvre caritative intégrée depuis 1991 à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVVG).

Origine du Bleuets de France

En 1925, Charlotte Malleterre, fille du commandant de l'Hôtel national des Invalides et Suzanne Lenhardt, infirmière major, créent un atelier à l'Institution nationale des Invalides (INI). Les pensionnaires y confectionnent des bleuets en tissu qu'ils vendent sur la voie publique, un moyen de leur fournir une occupation et une source de revenus.



Pourquoi le Bleuets ?

Le bleuets est le symbole choisi pour illustrer la solidarité envers le monde combattant pour plusieurs raisons. Il rappelle l'uniforme bleu horizon que les jeunes recrues, les « Bleuets », portaient en rejoignant leurs aînés, les « Poilus », sur les champs de bataille. Le bleuets est reconnu comme la fleur française du souvenir, celle qui poussait dans la boue des tranchées, seule note colorée, dans un paysage dévasté, avec le coquelicot. Enfin, le bleu est également une des couleurs de la Nation Française, première couleur du drapeau tricolore.

La Première Guerre mondiale, par sa violence et sa durée, est dévastatrice. Elle fait 10 millions de morts et plus de 20 millions de blessés, dont certains, lourdement handicapés, ne peuvent plus travailler. Dès lors, une mobilisation citoyenne se met en place en faveur d'une reconstruction matérielle, économique, et surtout humaine.

Depuis, des campagnes d'appel aux dons ont lieu chaque 8 mai et 11 novembre en France, en Outre-mer et à l'étranger. En 1991, l'association du Bleuets de France devient l'ŒUVRE Nationale du Bleuets de France et a deux missions essentielles axées autour de la solidarité et de la transmission de la mémoire.

Le Bleuets de France soutient au plus près de leurs besoins les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et les victimes d'actes de terrorisme.

Chaque année, plusieurs centaines de milliers d'euros sont consacrés aux aides accordées aux pupilles de la Nation, à la solidarité avec les soldats blessés en opération extérieure (OPEX), au maintien à domicile des ressortissants les plus âgés en situation de dépendance et à l'amélioration des conditions de séjour des anciens combattants dans les maisons de retraite labellisées Bleuets de France.

Le Bleuets de France soutient des projets valorisant l'histoire et la mémoire des conflits contemporains afin de promouvoir les valeurs citoyennes françaises.

Matinée citoyenne -----

Sous l'impulsion de la municipalité, une vingtaine de Floiracais se sont retrouvés le samedi 22 octobre 2022 pour une matinée citoyenne afin de participer tous ensemble au nettoyage du cimetière communal. Bernard Laumonier, maire de la commune, déplore le laisser à l'abandon de certaines tombes par les familles.



Le cercle des aînés -----

Le 26 octobre dernier les résidents de l'EHPAD de Floirac ont eu la visite de l'association « Alternative animale » de St Dizan. Typhon et son husky ont promené les résidents dans les jardins intérieurs de la structure, provoquant des moments de rires inoubliables.

Ponpon et Calimero les plus petits, se sont proménés de chambre en chambre pour recueillir des câlins et illuminer les visages surpris et heureux des résidents par cette visite inhabituelle.

Ponpon et Calimero ont aussi eu droit, à cette occasion, à leurs baptêmes d'ascenseur sans encombre.

La médiation animale avec les personnes âgées et un bonheur pour le résident. L'animal n'a aucun jugement et la relation est sincère, saine et réconfortante. Elle fait appel aux souvenirs anciens dans la manière d'approcher, de brosser, de nourrir et caresser de l'animal et c'est un pur moment de plaisirs pour les deux en relation. Gageons que la prochaine visite saura reproduire ces instants de sourires et de joies qui ont marqué la journée. Merci à Typhon, Pompon et Caliméro,

A très bientôt,



Comité des fêtes -----

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année encore, la météo nous a gâtés. Notre 7ème marche gourmande qui s'est effectuée le samedi 25 juin 2022 a rencontré un franc succès avec plus de 350 inscrits. Le beau temps, un repas préparé par les bénévoles et une ambiance conviviale étaient au rendez-vous sans oublier les points de vue avec coucher de soleil qui ont été appréciés par nos marcheurs.



Le retour tant attendu de notre éclade de moules (14 août) a pu enfin avoir lieu, avec toutefois quelques petits changements dû essentiellement à la sécheresse (pas de feu d'artifice et moule à la plancha). Malgré cela, plus de 600 personnes étaient présentes pour danser, s'amuser en compagnie des Bandas et de Philippe Brun, notre DJ. Quel plaisir de revoir tout ce monde !!!!!!!!!

Le Comité des fêtes a organisé un repas le samedi 5 novembre pour remercier tous ses bénévoles sans qui nos manifestations ne pourraient avoir lieu.

MERCI à vous tous et à l'année prochaine.

La Présidente, Alexia VALLEE

ACCA Floirac -----

Amis chasseurs, amis floiracais, Bonjour,

Cette année encore, pour sa 13^{ème} édition, notre ball-trap a eu un très grand succès, avec une vue magnifique sur notre estuaire de la gironde, appréciée par tous. Je remercie toutes les personnes pour cette réussite et on vous donne rendez-vous pour la 14^{ème} édition les 2 et 3 septembre 2023.

N'oubliez pas de créer votre S.I.A et à vous inscrire à la formation décennale sur le site www.chasseurs17.com



NOS RENDEZ-VOUS

Petits gibiers : les 4 et 18 décembre 2022 et le 22 janvier 2023 (sauf cas grippe aviaire).

Gros gibiers : tous les samedis rendez-vous à 9h00 à la cabane.

Chasse à courre :

- Lièvre : mercredi 28 décembre 2022 et le dimanche 29 janvier 2023
- Chevreuil : samedi 11 mars 2023
- Sanglier : samedi 25 mars 2023

L'A.C.C.A. VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNEE

Le Président, Christophe RENAUD 06 89 49 07 08.

Maison d'assistance maternelle – La maison des Loulous --

Après la rentrée de nos grands à l'école, des nouveaux tout petits loulous sont arrivés à la MAM nous leur souhaitons la bienvenue. Avec nos plus grands nous avons réalisé des activités d'automne riches en couleurs et en saveurs.



Crumble potimarron
parmesan

1 potimarron
1 oignon
50g farine
50g parmesan
50g beurre
1 c s huile olive
sel poivre

Couper le potimarron en petits morceaux après avoir enlevé la peau et les pépins,

Faites chauffer l huile dans une sauteuse et faites suer l oignon,

Ajouter le potimarron , salez , poivrez et laisser cuire 10 min,

Dans un saladier , mélangez la farine avec le parmesan et le beurre,

Prechauffez le four a 180 degrés,
Remplissez un plat allant au four avec le potimarron,
enfournez pour 15 min,

Repartissez la pate a crumble sur le potimarron et poursuivre la cuisson 25 a 30 min ,
Servez bien chaud,

Bon appétit,



N'hésitez pas à contacter Sylvie, Catherine, Karine
Assistants maternelles agréées

Fiole – 9 rue des marronniers – 17120 FLOIRAC

Tél. 05 46 94 83 48

lamaisondesloulous@outlook.fr

Les Kids de Floirac 17 ... l'aventure continue -----

Les Kids de Floirac continuent de réunir les enfants de nos villages ;



Après Halloween, où sorcières, squelettes... ont arpenté les rues de Mageloup en quête de friandises.

Le 26 novembre les enfants ont joué les artistes, à la fois peintres, sculpteurs et décorateurs, ils ont créé des calendriers de l'Avent et un village de Noël devant la mairie de Floirac et ont partagé un repas raclette.



Calendriers et village ont été réalisés à partir de matériaux de récupération (capsules de café, palettes, boîtes de conserves, bois...)

Enfants et adultes ont mis beaucoup de cœur à cette réalisation et espèrent que vous viendrez nombreux la découvrir.



Nous tenons à remercier M. le Maire, Christophe et Didier, Papi Bruno, nos moitiés Morgan, Yves et Julien pour leur aide précieuse. Un grand merci à Morgan pour l'atelier rennes.

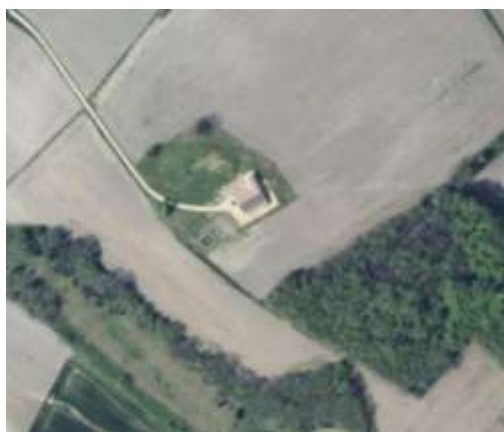
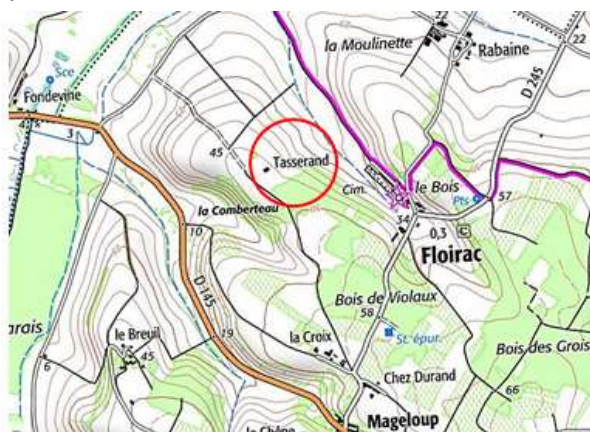
Info planning à vos agendas !

- 7 janvier : couronne des rois à l'Ephad
- 18 février : Fiole mardi gras (à la recherche de lait, farine, œufs...)
- 15 avril : Saint Romain chasse aux œufs de Pâques
- 26 juin : sortie surprise
- 29 juillet : fiesta boum boum pour clôturer l'année

Coralie, Angie, Nelly, Annie et les kids vous remercient de votre participation et vous souhaitent de **Belles Fêtes de fin d'année**. Prenez soin de vous.

Atelier de généalogie de Floirac et Mortagne : Le logis de Tasserand -----

Beaucoup d'entre vous le connaissent, au moins de réputation.

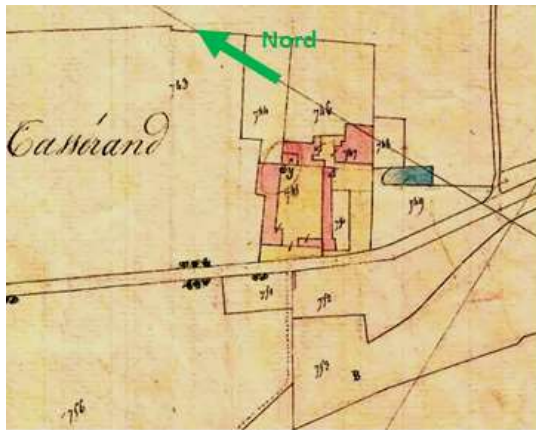


Tasserand actuel : cette maison d'habitation isolée sur un promontoire dominant le vallon de Fondevine, ne paye pas de mine. Elle a été acquise en **1996** par la famille **BELON-GUERIN** auprès de M. **Jacques SEUILLET**, de Mortagne-sur-Gironde. Les ascendants successifs de M. SEUILLET avaient été propriétaires de Tasserand depuis le début du XXème siècle, en l'achetant en **1905** à un certain M. **PROU**, qui l'avait lui-même acquis auprès des héritiers de la famille **MOREAU** en **1883**.

Tasserand en 1996 :

On y trouvait encore les ruines d'un imposant Logis, dont le cadastre de 1833 révèle les détails (ci-dessous) ; ces ruines étaient visibles au XXème Siècle. Les plus anciens habitant(e)s de la commune qui allaient à l'école primaire de Floirac racontaient que le maître les y emmenait parfois en promenade pour « voir le Château » !

Effectivement, une photo aérienne de 1956 (ci-dessous) montre clairement plusieurs corps de bâtiments entourant une cour centrale. Seule la grange en recul à l'Est a été conservée pour y installer l'habitation actuelle.



Cadastré de Floirac, 1833

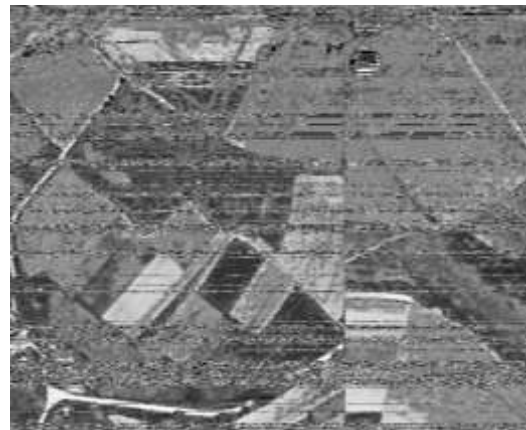
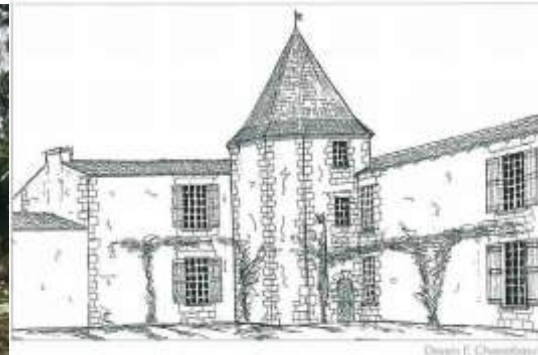


Photo aérienne, 1956 (IGN-Geoportail)

On peut se faire une idée de l'importance des bâtiments en consultant ci-après la photographie de 1996 (sans doute une des dernières avant démolition) et la tentative de reconstitution graphique présentées par Yannis SUIRE dans son « Inventaire du Patrimoine des communes de l'Estuaire » (consultable en mairie) dressé en 2012.



Photographie des ruines (1996) et tentative de reconstitution graphique, Y. SUIRE, 2012.

On voit ici les vestiges d'une tour d'angle hexagonale entre deux des corps de logis entourant la cour principale. Cette tour, datée approximativement du règne de Louis XIII (1610-1643), contenait les escaliers desservant les deux bâtiments adjacents. Voilà qui nous amène à remonter encore le fil du temps.

Tasserand du XIXème au XVIIème siècle :

La famille **MOREAU**, cultivateurs de Floirac et des environs, ont acheté le domaine de Tasserand en **1818** à la famille **ISLE De BEAUCHÊNE**, nobles établis à Saint-Jean d'Angle, dont différents membres l'ont successivement détenu depuis **1760**, bien avant la Révolution ; à cette date, c'est **Henri-Louis ISLE**, prieur de Champagnoles, qui en avait fait l'acquisition auprès de Pierre **SALETTE**, bourgeois et marchand à Saintes.

Le repère temporel suivant nous amène en **1688** quand, suite à une saisie au préjudice de Marie RODIER, protestante émigrée, **François Richard CHEVREUIL**, écuyer, se voit attribuer le fief de Tasserand. Il devient donc Sieur de Tasserand et épouse Julie ROBERT en 1696 à Barzan. Le couple a deux enfants, mais se sépare dès 1698. C'est François TIMBAUDY, gendre de ce couple CHEVREUIL-ROBERT qui revend le domaine de Tasserand à Pierre SALETTE en **1750**.

Tasserand du XVIIème au XVIème siècle :

La famille RODIER, quant à elle, est présente à Tasserand dès le milieu du XVIIème siècle : **Jean RODIER**, Sieur de Tasserand, avocat en la cour de Paris, est considéré comme le **probable constructeur du Logis**, où il habite vers **1650** avec son épouse Sara MARCHAIS. Cette famille d'obédience protestante subit diverses vicissitudes au cours des guerres de religion, y compris son

expropriation en 1688. Une autre famille protestante, celle du couple **François DAULNIS et Marguerite MERLAT**, est signalée sur place vers 1678-1680, sans qu'on connaisse clairement ses relations avec les RODIER.

Les plus anciens tenants du fief de Tasserand connus à ce jour sont ceux de la famille BOUILLAUD : en **1519**, le domaine appartient à **Pierre BOUILLAUD**, maire et capitaine de Saintes, puis, en 1544, à Jean BOUILLAUD (probablement fils du précédent), écuyer et Sieur de Tasserand. On ignore quand et comment ils ont été transmis aux RODIER.

Comme tous les autres « fiefs » de Floirac évoqués dans notre article précédent (Le Breuil, Mageloup, La Croix...), les origines de Tasserand seraient donc à chercher avant la Renaissance, à l'époque de la reconstitution des domaines féodaux après les grands bouleversements de la Guerre de Cent Ans. Mais les documents qui permettraient d'y remonter sont encore à trouver ...

Pour rédiger ces lignes, les participants de l'atelier de Généalogie de Floirac et Mortagne ont consulté de multiples actes et chroniques anciennes, de même que l'inventaire du Patrimoine Poitou-Charentes de 2012 :

(<https://inventaire.poitou-charentes.fr/operations/estuaire-de-la-gironde/61-communes/162-floirac>) ainsi que l'ouvrage de référence : CHASSEBOEUF, Frédéric. *Châteaux, manoirs et logis : la Charente-Maritime*. Edt. Prahecq : Patrimoines et Médias, 2008.

M. Dupeux, au nom des participants à l'atelier de généalogie.

Françoise Arcourt : Une carrière bien remplie

Résumer ma carrière, équivaut à parler du service public, qui fut un sacerdoce pendant quarante ans.

En effet, après quelques contrats de travail locaux dans le privé, j'ai rejoint la Préfecture de La Rochelle pendant deux ans. S'en suit une courte période d'arrêt lors de la naissance de ma fille unique. Je rejoins ensuite, jusqu'à ma retraite, les Mairies de :

- **BRIE SOUS MORTAGNE** avec pour Maires respectifs : James ROUDIER ; Aimé FOUCAUD ; Maurice GIRERD.
- **FLOIRAC** avec : Albert ROBERT ; James LAVERGNE ; Michel VALLEE ; Bernard LAUMONIER.
- **VIROLLET** avec Jean-Guy ARRIVE, pendant douze ans.

Aujourd'hui, j'ai la satisfaction d'avoir fait le bon choix de m'être consacrée aux services des administrés. Collaboré avec des collègues, devenues pour certaines des amies. J'ai connu un bon nombre de Maires, et à chaque fois des hommes de cœur.

Aujourd'hui je me consacre à ma famille, aux travaux d'entretien de ma maison et à la marche !

Et je garde toujours des relations fréquentes et amicales avec mes collègues.

Françoise Arcourt



Françoise est décorée de la médaille d'or du travail remise par Madame Sylvie Marcilly, présidente du Conseil Départemental, en présence de Madame Françoise de Roffignac, vice présidente, du conseil municipal et des anciens maires.

Un peu de détente

Si le monde était un village de 100 personnes -----

La population mondiale a atteint huit milliards d'habitants, ce mardi 15 novembre 2022, selon les estimations des Nations unies. Si on pouvait réduire la population du monde en un village de 100 personnes tout en maintenant les proportions de tous les peuples existants sur la terre, ce village serait ainsi composé :

Démographie

- 59 asiatiques
- 14 du continent américain
- 14 africains
- 12 européens
- 1 personne du Pacifique-Sud
- 50 femmes et 50 hommes
- 30 enfants et 70 adultes
- 30 blancs et 70 non blancs
- 90 hétérosexuels et 10 homosexuels

Religions

- 33 chrétiens
- 21 musulmans
- 15 hindous
- 6 bouddhistes
- 5 animistes
- 6 autres religions
- 14 sans religion ou athées

Langues

- 15 parleraient chinois
- 7 l'anglais
- 6 l'hindi
- 6 l'espagnol
- 5 le russe
- 4 l'arabe
- 3 le bengali
- 3 le portugais
- Les autres parleraient indonésien, japonais, allemand, français et quelques autres langues.

Dans un tel village avec autant de gens différents, il serait très important d'apprendre la tolérance et le sens du partage avec ses voisins. Sur les 100 personnes :

- 20 souffriraient de malnutrition
- 1 serait en train de mourir de faim
- 15 seraient suralimentés (voire obèses)
- 6 personnes possèderaient 59% de la richesse totale et tous les 6 seraient originaires des USA. 74 personnes possèderaient 39% de la richesse total et 20 personnes se partageraient les 2% restant
- 20 personnes consommeraient les 80% des énergies du village et 80 personnes se partageraient les 20% restant.
- 20 n'auraient pas d'eau potable
- 56 auraient accès à des installations sanitaires
- 15 adultes seraient analphabètes
- 1 aurait un diplôme universitaire
- 7 possèderaient un ordinateur
- En une année, une personne du village mourra mais deux enfants naîtront, ainsi à la fin de l'année le village comptera 101 personnes.

Prenez en considération aussi ceci:

Si vous vous êtes levé ce matin avec plus de santé que de maladie, vous êtes plus chanceux que le million de personnes qui ne verra pas la semaine prochaine.

Si vous n'avez jamais été dans la peur et le danger d'une guerre, d'un bombardement, de terrains minés, d'enlèvements par des groupes armés, vous êtes mieux que 1 milliard de personnes.

Si vous pouvez parler et agir en accord avec votre foi et vos convictions, sans peur d'être menacé, torturé ou tué, vous avez une meilleure chance que 3 milliards de personnes.

Si vous avez de la nourriture dans votre frigo, des habits sur vous, un toit sur votre tête et un endroit pour dormir, vous êtes plus riche que 75% des habitants de la terre.

Si vous avez de l'argent à la banque, dans votre portefeuille et de la monnaie dans une petite boîte, vous faites partie du 8% les plus privilégiés du monde.

Si vous lisez ce message, vous êtes vraisemblablement une personne chanceuse!

(Texte dérivé de « State of the Village Report » de Donella Meadows)

Donella H. « Dana » Meadows, née le 13 mars 1941 à Elgin (Illinois), États-Unis – morte le 20 février 2001 à Hanover, dans le New Hampshire, est une écologiste pionnière, enseignante et autrice. Elle est surtout célèbre pour avoir coécrit avec son mari Dennis Meadows, Jørgen Randers, et William Behrens le rapport « Les Limites à la croissance », publié en 1972. Elle meurt à 59 ans d'une méningite.

Vos trucs et astuces -----

Faire des boules de graisses pour oiseaux de la nature. Mais *ATTENTION*, à ne donner que pendant les périodes très froides où la nourriture se fait rare.

La nature leur donne tout ce dont ils ont besoin, alors laissez la faire, n'intervenez quand cas de nécessité.

Il vous faut une plaque de végétaline, des graines pour oiseaux du ciel, tournesol...



Laissez la végétaline à température ambiante pendant deux heures pour qu'elle soit bien malléable. Ensuite la mettre dans un saladier et mettre aussi les graines, malaxez le tout et rajoutez des graines jusqu'à ce qu'elles soient bien emprisonnées dans la graisse, il faut que cette boule de graisse soit juste un support à graines.

Ensuite vous lui donnez la forme que vous voulez, soit faire une grosse boule ou plusieurs petites, soit faire des carrés, laissez déborder votre imagination et mettez au réfrigérateur pour les durcir avant de les mettre dehors.

Ne les mettez jamais dans des filets, certains oiseaux peuvent se trouver piégés et mourir si personne n'intervient.



Les enfants vont adorés !!!

Sudoku

		6		5	4			
8	3	9	7		1			
	5			3		7	1	
	8	5	4	2		1	7	
	4	7		9	8	5	3	
	6	8		1			5	
			9		6	8	2	1
			5	8		4		

Simple

	9					5		
3		8		7	1	9		
			5	2				8
	7		4			2		9
	1						4	
9		4			7		8	
4				6	3			
		6	7	8		1		2
		1					6	

Moyen

		9		4				
8		4	9					
5				2		9	1	
			4	7		5	2	
9								3
	4	5		1	9			
	3	6		5				8
					8	6		1
				9		4		

Difficile

		5			9			
3					1		8	
		8		5				
9					4	3	7	
	5			6			1	
	3	6	1					5
					1		9	
	6		3					8
			9				2	

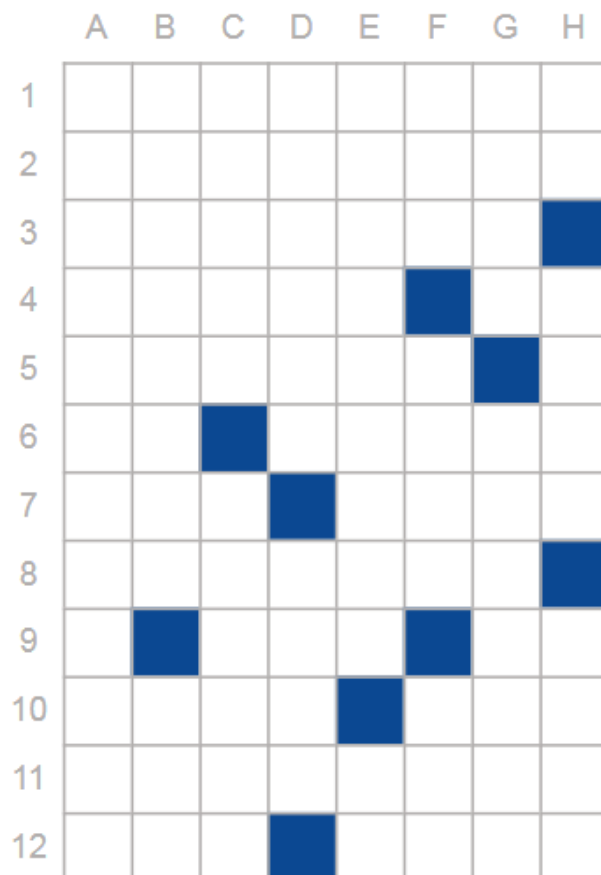
Diabolique

		9						4
1	2	7		5	4		8	9
	4			6			7	
9		3	6				2	
	8				5	9		3
	9			1			5	
5	3		4	9		1	6	8
6						4		

Pour le fun ... Démoniaque

(Solution en fin de journal) Pour jouer en ligne : <https://www.e-sudoku.fr/jouer-sudoku-solo.php>

Mots croisés



↔ HORIZONTALEMENT

- Jeunes rongeurs.
- Complètement effondrée.
- Faire monter la moutarde au nez.
- Romy, impératrice. Il dirige les troupes.
- Nouvelles inédites.
- Exprime l'ironie. Relatif à la naissance.
- Creux de côte. Costume du Cachemire.
- Il a vite fait de vous prendre en faute.
- Chef de cour. Opus abrégé.
- Pas joli, joli ! Elle fait monter les bras au ciel.
- Jeter le projet aux oubliettes.
- Aide de l'État. L'ouïe du violon.

↕ VERTICALEMENT

- Du relâchement dans le travail.
- Mettre de l'engrais. Espaces de temps.
- Revers de l'imprimeur. Donna un toit.
- Ce n'est pas la folie. Comme le bon air du large.
- Hors-d'œuvre italiens. Île en face de La Rochelle.
- Membre d'un peuple amérindien. Elle tourne avec succès. Décorations brillantes.
- Utilise son pistolet. Elles sont au bout des seins.
- Pronom réfléchi. Pays traversé par le Niger. Donne un certain décor.

(solution en fin de journal) Pour jouer en ligne : <https://www.20minutes.fr/services/mots-croises>

Histoires de rire

Fou, Rien et Personne sont sur un bateau. Personne tombe à l'eau. Rien dit à Fou : « vite ! Appelle la police !! » Fou prend son portable et dit au policier : « Bonjour, je suis Fou, j'appelle pour Rien, car Personne est tombé à l'eau » !!!

Pourquoi les sylviculteurs, dans les landes, après les incendies, plantent des rangs de vignes entre les pins brûlés ?

Pour avoir des pins aux raisins

CITATIONS

- C'est épuisant de devoir prendre des pincettes avec les gens... Je vais plutôt utiliser une pelle !
- Si quelqu'un juge ton chemin, prête lui tes chaussures.
- Parfois, on n'a pas besoin de longs discours, on a juste besoin de preuves que l'on tient un peu à nous. Une PETITE attention, une PETITE pensée, un PETIT mot... Trois PETITS riens qui font du bien !

- Alternance : ça c'est un concertina. C'est l'instrument de l'alternance. Quand on appuie à droite ça souffle à gauche. Et lorsqu'on appuie à gauche ça souffle à droite. Et à l'intérieur c'est du vent ! (Raymond Devos)
- L'argent ne tombe pas du ciel, il tombe des branches de l'arbre que vous avez planté.
- L'homme honnête est toujours paisible, égal à lui-même, serein et tranquille. Les gens malhonnêtes vivent dans le trouble et des inquiétudes secrètes dévorent leur cœur (Confucius)
- Si haut qu'on monte, on finit toujours pas des cendres.

Solutions des jeux

Simple

7	1	6	2	5	4	3	9	8
8	3	9	7	6	1	2	4	5
2	5	4	8	3	9	7	1	6
6	8	5	4	2	3	1	7	9
3	9	2	1	7	5	6	8	4
1	4	7	6	9	8	5	3	2
4	6	8	3	1	2	9	5	7
5	7	3	9	4	6	8	2	1
9	2	1	5	8	7	4	6	3

Moyen

6	9	2	3	4	8	5	7	1
3	5	8	6	7	1	9	2	4
1	4	7	5	2	9	6	3	8
8	7	5	4	3	6	2	1	9
2	1	3	8	9	5	7	4	6
9	6	4	2	1	7	3	8	5
4	2	9	1	6	3	8	5	7
5	3	6	7	8	4	1	9	2
7	8	1	9	5	2	4	6	3

Difficile

2	7	9	3	4	1	8	6	5
8	1	4	9	6	5	3	7	2
5	6	3	8	2	7	9	1	4
6	8	1	4	7	3	5	2	9
9	2	7	5	8	6	1	4	3
3	4	5	2	1	9	7	8	6
7	3	6	1	5	4	2	9	8
4	9	2	7	3	8	6	5	1
1	5	8	6	9	2	4	3	7

Diabolique

6	2	5	8	3	9	7	4	1
3	9	4	6	7	1	5	8	2
1	7	8	4	5	2	6	9	3
9	8	1	5	2	4	3	7	6
4	5	2	7	6	3	8	1	9
7	3	6	1	9	8	4	2	5
8	4	3	2	1	5	9	6	7
2	6	9	3	4	7	1	5	8
5	1	7	9	8	6	2	3	4

Démoniaque

8	6	9	7	2	1	5	3	4
1	2	7	3	5	4	6	8	9
3	4	5	8	6	9	2	7	1
9	1	3	6	4	8	7	2	5
7	5	4	9	3	2	8	1	6
2	8	6	1	7	5	9	4	3
4	9	8	2	1	6	3	5	7
5	3	2	4	9	7	1	6	8
6	7	1	5	8	3	4	9	2

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	L	E	V	R	A	U	T	S
2	A	N	E	A	N	T	I	E
3	I	R	R	I	T	E	R	
4	S	I	S	S	I		E	M
5	S	C	O	O	P	S		A
6	E	H		N	A	T	A	L
7	R	I	A		S	A	R	I
8	A	R	B	I	T	R	E	
9	L		R	O	I		O	P
10	L	A	I	D		O	L	A
11	E	N	T	E	R	R	E	R
12	R	S	A		E	S	S	E



Le moulin de la Champagne